

1.2.9. VALVE

Valves : Les circuits de freinage pneumatique sont équipés de valves, les principales sont :

- **valve d'alimentation et de protection** à plusieurs circuits, plus communément appelée « valve 4 voies » : Valve permettant d'alimenter les réservoirs d'air comprimé et de les maintenir en pression. Elle assure la fonction de protection des circuits entre eux en isolant les circuits défaillants, tout en garantissant dans les circuits intacts une pression minimale en permettant leur réalimentation.



- **valve relais ou valve accélératrice** : valve permettant de commander un gros débit d'air comprimé.

- **valve de correction** (pilotée ou non) : valve permettant d'obtenir une pression en sortie inférieure ou égale à la pression d'entrée



- **valve de commande remorque** (VCR) : valve placée sur le véhicule tracteur destinée à assurer les fonctions relais et rupture d'attelage et à gérer les fonctions de freinage du véhicule remorqué.

- **valve relais d'urgence** (VRU) : valve placée sur le véhicule remorqué destiné à assurer les fonctions relais et rupture d'attelage.



- valve de desserrage rapide qui assure l'échappement rapide de l'air du cylindre de frein au moment du défreinage.

L'enlèvement d'un cache (capot, calandre, trappe de visite...) ne sera pas considéré comme un démontage dans la mesure où celui-ci pourra être fait sans l'utilisation d'outils autres que ceux fournis dans le lot de bord. Lorsqu'une telle opération est nécessaire en application des dispositions de la présente procédure, elle devra être effectuée par la personne qui présente le véhicule.

La détection de fuite se fera dans les configurations commande actionnée et commande non actionnée.

1.2.9.1. ETAT

1.2.9.1.1. **Détérioration notable** | S |

- Valve cassée, fissurée.
- Non fonctionnement de la valve de desserrage rapide lors du 2^{ème} essai de démarrage prévu lors du contrôle du point 1.1.6.

1.2.9.1.2. Détérioration | O |

Observation à mentionner en cas de détérioration mineur d'une valve du circuit de freinage ne rentrant pas dans le cadre du point 1.
2.9.1.1.

1.2.9.1.3. **Défaut important d'étanchéité** | R |

Système hydraulique :

- Écoulement du liquide de frein avec formation de gouttes

Système pneumatique :

- Fuite non compensée par le compresseur d'air, le moteur du véhicule tournant au ralenti.

1.2.9.1.4. **Défaut notable d'étanchéité** | S |

Fuite autre que celles spécifiées ci-dessus

Système hydraulique : suintement du liquide de frein.

Système pneumatique :

- fuite compensée par le compresseur d'air, le moteur du véhicule tournant au ralenti.

1.2.9.1.5. Défaut mineur d'étanchéité | O |

Observation à mentionner en cas de légères fuite sur une valve de freinage d'un circuit pneumatique ne rentrant pas dans le cadre du point 1.2.9.1.3. ou 1.2.8.1.4.

1.2.9.3. FIXATION

1.2.9.3.1. **Défaut de notable de fixation** | S |

- Support de valve cassé.
- Valve non fixée.

1.2.9.3.2. Défaut de fixation | O |

Observation à mentionner en cas de mauvaise fixation d'une valve sur un circuit de freinage ne rentrant pas dans le cadre du point 1.2.9.3.1.

1.2.9.4. DIVERS

1.2.9.4.1. **Contrôle impossible** | S |

Pour des raisons autres que celles liées à la conception d'origine du véhicule.